

Diesel Anti-Gel 1:1000

Date de révision: 30.01.2018

Code du produit: 1504

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Diesel Anti-Gel 1:1000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adjuvant pour carburant diesel en usage hivernal

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	CTP GmbH	
Rue:	Saalfelder Strasse 35h	
Lieu:	D-07338 Leutenberg	
Téléphone:	+49 (0)36734 230-0	Téléfax: +49 (0)36734 230-22
e-mail:	msds@bluechemgroup.com	
Interlocuteur:	Jens Moeller, Dipl.-Chem.	Téléphone: +49 (0)36734 230-19
Internet:	www.bluechemgroup.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Pour Allemagne: +49-361-730730 (24 heures/7 jours)

Information supplémentaire

Numéro d'article: 2010, 2014, 2016, 2017

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics

Gazole - non spécifié, combustibles pour moteur diesel no 2

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer Vapeur/Aérosol.

Diesel Anti-Gel 1:1000

Date de révision: 30.01.2018

Code du produit: 1504

Page 2 de 8

P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Améliorant de fluidité/antigel
Lubrifiant
Détergents
dispersants

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-48-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics			40 - < 60 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
68476-34-6	Gazole - non spécifié, combustibles pour moteur diesel no 2			25 - < 30 %
	270-676-1			
	Carc. 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H351 H304 H411 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Après inhalation

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Veiller à un apport d'air frais. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un médecin.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Diesel Anti-Gel 1:1000

Date de révision: 30.01.2018

Code du produit: 1504

Page 3 de 8

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Irritant pour les yeux : irritation possible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Sable. Mousse. Dioxyde de carbone. poudre sèche d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée ne doit pas se répandre dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable kieselguhr. liant universel. Sciure de bois.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol

Préventions des incendies et explosion

Fortement échauffé, le produit dégage des vapeurs combustibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C

Ne pas conserver à des températures inférieures à : 0 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Diesel Anti-Gel 1:1000

Date de révision: 30.01.2018

Code du produit: 1504

Page 4 de 8

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
68476-34-6	Combustibles pour moteur diesel n° 2 - Gazole - non spécifié	-	100		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	

Conseils supplémentaires

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

hydrocarbures.

Groupe 1

200 ml/m3 (ppm) 1000 mg/m3

Limite catégorie 4

Mesures d'hygiène

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes à monture.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : PVC (Chlorure de polyvinyle).

Protection respiratoire

Masque de protection respiratoire non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point d'écoulement: -12 °C ISO 3016

Point d'éclair: ~62 °C

Dangers d'explosion

non explosif.

Densité (à 20 °C): 0,84 - 0,86 g/cm³

Viscosité cinématique:
(à 40 °C) 12,7 mm²/s

9.2. Autres informations

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Diesel Anti-Gel 1:1000

Date de révision: 30.01.2018

Code du produit: 1504

Page 5 de 8

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Aldéhyde

Fumée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics				
	par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
	par inhalation (4 h) gaz	CL50 >5 ppm	Rat		
68476-34-6	Gazole - non spécifié, combustibles pour moteur diesel no 2				
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 >10 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur l'oeil: Irritant.

Effet irritant sur la peau : Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aucun effet cancérogène ou altération génétique héréditaire suspecté .

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Diesel Anti-Gel 1:1000

Date de révision: 30.01.2018

Code du produit: 1504

Page 6 de 8

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne s'enrichit pas dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

L'élimination des emballages contaminés

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A.
distillats légers (pétrole), hydrotraités
Gazole - non spécifié, combustibles pour moteur diesel no 2

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité dégagee:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

UN 3082

Diesel Anti-Gel 1:1000

Date de révision: 30.01.2018

Code du produit: 1504

Page 7 de 8

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

distillats légers (pétrole), hydrotraités

Gazole - non spécifié, combustibles pour moteur diesel no 2

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité dégagee:

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

distillats légers (pétrole), hydrotraités

Gazole - non spécifié, combustibles pour moteur diesel no 2

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

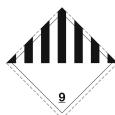
9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Marine polluant:

P

Dispositions spéciales:

274, 335, 969

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité dégagee:

E1

EmS:

F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

distillats légers (pétrole), hydrotraités

Gazole - non spécifié, combustibles pour moteur diesel no 2

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A97 A158 A197

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y964

Quantité dégagee:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

964

Diesel Anti-Gel 1:1000

Date de révision: 30.01.2018

Code du produit: 1504

Page 8 de 8

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964
IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: distillats légers (pétrole), hydrotraités
Gazole - non spécifié, combustibles pour moteur diesel no 2

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics

Information supplémentaire

Contient:

> 30 % hydrocarbures, aliphatique.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)